



COMMUNIQUE DE PALESTINE 33

Une nouvelle fois, Israël vient de se rendre coupable d'entrave à la liberté de circulation

En refusant l'accès du territoire palestinien aux membres de la mission "Bienvenue en Palestine", territoire qu'il occupe en toute illégalité depuis 1967, Israël a fait une nouvelle fois la preuve qu'il demeure un état de non droit.

Il est impossible de se rendre en Palestine sans passer par Israël qui s'est autoproclamé gardien de frontières non reconnues. Pourtant, les centaines de personnes qui ont décidé de braver l'interdit, elles respectent le droit international.

Israël, utilisant ses relais féaux, a transmis des listes noires de passagers indésirables aux compagnies aériennes, afin de les empêcher d'embarquer avec la complicité des autorités nationales, et en arrêtant dès leur arrivée à Tel Aviv les personnes ayant malgré tout réussi à embarquer.

Comment ne pas ressentir colère et indignation devant de telles pratiques ?

Non content d'empêcher les Palestiniens de circuler librement dans leur propre territoire, et de les priver de visa pour voyager, Israël veut les couper de tout contact avec l'extérieur en empêchant les étrangers de venir leur rendre visite.

S'il est déjà scandaleux qu'un pays se comporte de façon aussi ouvertement contraire aux droits et conventions internationales, il est encore plus scandaleux que notre pays s'en fasse le complice en continuant à entretenir des relations privilégiées avec lui.

Nous condamnons ces attitudes israéliennes et françaises et restons plus déterminés que jamais à nous battre pour faire reconnaître le droit international et permettre aux Palestiniens d'avoir des relations avec qui bon leur semble.

Israël n'est au dessus des lois que grâce à la complicité de ses relais et notamment de l'Etat français, il est temps que cette situation cesse.

Bordeaux le 16 avril 2012.